



## Avis — Renforcer la protection des droits des personnes âgées

Élaboré sur la base des questions soumises dans le cadre de la 14<sup>e</sup> session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement

Le 12 avril 2024

### **Réseau FADOQ**

7665, boulevard Lacordaire  
Montréal (Québec) H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3017  
Sans frais : 1 800 544-9058  
Télécopie : 514 252-3154  
Courriel : [info@fadoq.ca](mailto:info@fadoq.ca)

© Réseau FADOQ 2024

Responsables : Gisèle Tassé-Goodman, présidente et Jacinthe Roy, directrice générale  
Rédaction : Philippe Poirier-Monette, conseiller spécial en relations gouvernementales  
Révision et correction : Julie Lapierre, rédactrice agréée

## Table des matières

Présentation du Réseau FADOQ .....	3
Accessibilité, infrastructures et habitation .....	4
Participation à la vie publique et au processus décisionnel .....	6
L'inclusion sociale .....	8
Le droit à la santé et l'accès aux soins de santé .....	10
Bibliographie .....	12

## Présentation du Réseau FADOQ

---

Le Réseau FADOQ est un regroupement de personnes de 50 ans et plus qui compte plus de 580 000 membres. Il y a plus de 50 ans, l'objectif principal de la fondatrice, Marie-Ange Bouchard, était de briser l'isolement des personnes âgées en leur offrant une panoplie d'activités de loisir, sportives et culturelles.

L'un des intérêts principaux de notre organisation est de faire des représentations auprès de différentes instances politiques dans le but de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, nous offrons notre collaboration et mettons notre expertise à profit afin d'encourager les différents paliers gouvernementaux à faire des choix judicieux tenant compte du contexte démographique qui fait du Québec l'une des sociétés occidentales dont le vieillissement de la population est le plus marqué.

Le Réseau FADOQ souhaite susciter une prise de conscience, dans l'objectif que la voix des personnes âgées soit représentée et surtout considérée dans les enjeux politiques. Bien que le vieillissement de la population soit un état de fait, cet enjeu ne doit pas être regardé par une loupe pessimiste.

Toutefois, il est nécessaire que les impacts du vieillissement de la population soient examinés sérieusement par les autorités gouvernementales. Le Réseau FADOQ estime qu'il est important de travailler à mettre en place des solutions proactives et novatrices, permettant une évolution positive de notre société face à cette réalité.

Notre organisation s'implique dans le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement depuis ses balbutiements. Le Réseau FADOQ estime que l'objectif d'élaborer une convention internationale sur les droits des personnes âgées qui serait juridiquement contraignante pour l'ensemble des États membres est essentiel.

Dans le but de cheminer vers cet objectif, le Groupe de travail a proposé aux États membres ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'examiner différents aspects de la vie des personnes âgées afin d'y déceler des réalités qui pourraient être améliorées.

C'est dans ce cadre que le Réseau FADOQ a préparé le présent document, en fonction des thèmes abordés par les différentes questions soumises dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.

## Accessibilité, infrastructures et habitation

---

Au Québec, le droit au logement est protégé par la Charte des droits et libertés de la personne. En effet, ce droit fait implicitement partie du droit à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales susceptibles d'assurer un niveau de vie décent, énoncé à l'article 45 de la Charte québécoise. Plusieurs textes internationaux en vertu desquels le Québec s'est déclaré lié le prévoient également. L'exercice de ce droit est par ailleurs indissociable de plusieurs autres droits, incluant le droit à l'égalité. En revanche, peu d'actions sont élaborées afin de garantir ce droit.

Le Québec est actuellement aux prises avec une crise du logement. Cette situation se caractérise par une pénurie d'habitations abordables, une augmentation rapide du prix des loyers et de celui des maisons, et des difficultés d'accès à un logement décent pour divers groupes de la société, notamment les personnes âgées.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) fait état d'une situation fort préoccupante. Le taux d'inoccupation — qui indique le pourcentage de logements locatifs vacants dans un lieu donné — atteint des creux historiques dans l'ensemble des régions du Québec. Alors qu'un taux d'inoccupation de 3 % indique généralement que le marché locatif est équilibré et que l'offre de logements est suffisante pour répondre à la demande, ce taux était inférieur à 3 % dans l'ensemble des 43 centres urbains du Québec où cette statistique a été compilée par la SCHL en 2023 (Boucher, 2024).

Il importe de souligner que la situation frappe aussi particulièrement les personnes âgées, dont 39 % bénéficient du supplément de revenu garanti (revenu annuel inférieur à 21 624 \$ pour une personne seule). Notons également que la moitié des personnes de 65 ans et plus au Québec gagnent moins de 28 000 \$ (Nguyen, 2023; Institut de la statistique du Québec, 2023).

Au Québec, parmi les milieux de vie collectifs pour personnes âgées, les résidences privées pour aînés (RPA) constituent un joueur majeur. Selon la SCHL, le Québec a de nouveau affiché le taux d'attraction le plus élevé au Canada envers ce type de milieu de vie, malgré une baisse en 2021. En effet, 17 % des personnes âgées québécoises de 75 ans et plus vivaient dans une résidence pour personnes âgées, alors que dans les autres provinces et territoires du pays, cette proportion variait entre 5 et 10 % seulement (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2021).

Toutefois, à Montréal, en 2023, le coût mensuel moyen d'un logement en RPA variait entre 2 108 \$ pour une unité standard et 4 175 \$ pour une unité avec soins assidus (St-Eloy, 2023). Il s'agit de logements qui sont peu accessibles financièrement.

Le Réseau FADOQ favorise une diversité en matière de logement pour les personnes âgées. Notre organisation estime que le gouvernement du Québec doit encourager le développement de milieux de vie collectifs alternatifs, basés sur des modèles déjà existants et qui ont fait leurs preuves, notamment les coopératives d'habitation, les RPA à but non lucratif, le logement abordable et bien d'autres.

En ce qui concerne les centres d'hébergement et de soins de longue durée, le Québec est en mode rattrapage. Actuellement, près de 4 000 personnes sont toujours sur une liste d'attente pour obtenir une place dans l'un de ces établissements (MSSS, 2024).

Au Québec, lorsqu'une personne âgée n'est plus en mesure de déplacer par elle-même en automobile, cette dernière est confrontée à un manque flagrant d'options de mobilité, particulièrement hors des grands centres. Sans une offre de transport collectif qui leur permet d'accéder à une multitude de destinations, les personnes âgées risquent de tomber dans l'immobilité et l'exclusion. L'hiver impose des contraintes majeures pour les personnes qui doivent se rendre à des destinations en dehors de leur communauté dans les régions (Lupien, 2020; Gallant et Lupien, 2023). Ironiquement, on constate une baisse de l'offre de transport collectif régional dans ces territoires. Ce fut le cas notamment en Gaspésie, alors que le service de train de passagers entre Matapédia et New Carlisle a été interrompu en 2013 (Gagné, 2023).

Par ailleurs, il importe de rappeler que la réalité nordique du Québec fait en sorte que la mobilité des personnes âgées se réduit considérablement en hiver. Pour les personnes qui marchent pour accéder aux commerces et services ou pour se rendre à un arrêt de transport collectif, les surfaces glissantes ou enneigées constituent un risque de chute. Cette responsabilité est entre les mains des municipalités et il importe que ces dernières accordent une attention particulière à cette réalité.

## Participation à la vie publique et au processus décisionnel

---

La discrimination en fonction de l'âge est interdite selon la Charte des droits et libertés de la personne partout sur le territoire québécois. Il est notamment proscrit de traiter quelqu'un différemment, de faire des commentaires offensants et répétés ou encore d'avoir des comportements offensants et répétés liés à l'âge.

En vertu de la Charte des droits et libertés de la personne, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est chargée de recevoir et de traiter les plaintes dans les cas de discrimination, de harcèlement, d'exploitation ou de représailles.

Néanmoins, le phénomène de l'âgisme continue d'être fréquent. Environ 60 % des Canadiennes et Canadiens âgés de plus de 66 ans ont subi de l'âgisme au cours de leur vie. Au niveau mondial, une personne sur deux avait des attitudes modérément ou fortement âgistes (D'Aragon-Giguère, 2021).

Le marché de l'emploi est également aux prises avec cette réalité. Les statistiques démontrent que les taux de chômage à court et long terme augmentent avec l'âge, ce qui est révélateur des problèmes croissants des travailleuses et travailleurs à mesure qu'ils approchent de l'âge de la retraite. De plus, ces taux ne prennent pas en compte les personnes qui se retirent de la population active en prenant une retraite de façon prématurée, faute d'avoir trouvé un emploi (Réseau FADOQ, 2018).

Au Québec, les personnes aînées n'ont aucune restriction quant à l'accès aux processus électoraux (référendum, élection, etc.), que ce soit à titre d'électrice ou d'électeur ou encore de candidate ou candidat. Rien ne restreint la liberté d'expression, d'association et d'assemblée des personnes aînées.

Par ailleurs, il importe de noter qu'une réforme positive a été apportée au régime de protection des personnes mis en œuvre par le Curateur public du Québec afin d'assurer le respect de l'autonomie des personnes. Depuis 2018, le gouvernement du Québec a décidé d'abolir des régimes multiples et de maintenir seulement la tutelle au majeur. Ce régime est alors instauré en fonction des capacités de l'individu visé par un mandat. La réforme inclut une obligation de la part du tribunal de déterminer si les règles du régime attribué à un majeur doivent être modifiées ou précisées, compte tenu des facultés de ce dernier. Une flexibilité est ainsi assurée, laquelle permet d'élaborer un régime sur mesure en stipulant les actes pouvant ou ne pouvant pas être effectués par le majeur seul. Ainsi, les préférences des personnes visées doivent être placées au centre de la prise de décisions.

Toutefois, le dialogue social par rapport à la retraite au Québec doit être amélioré. La conciliation travail-retraite, la sécurité et la viabilité du revenu de retraite, l'amélioration des régimes d'épargne, la protection des rentes de retraite, la rétention et l'attraction de travailleuses et travailleurs expérimentés sur le marché de l'emploi, la participation des personnes retraitées aux décisions qui les concernent, l'endettement des aînés : les enjeux socioéconomiques fondamentaux associés à la retraite se multiplient.

Néanmoins, il n'existe aucun lieu de concertation autonome, permanent et disposant de ressources suffisantes, où les parties prenantes de la retraite peuvent se réunir pour nourrir l'action gouvernementale au sujet de la retraite. Outre des consultations ponctuelles au sujet de la retraite, les personnes retraitées sont peu consultées. Notons, par exemple, l'exclusion des personnes retraitées au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), comité qui se penche sur les questions des régimes de retraite, puisqu'aucun organisme consultatif voué spécifiquement à la question de la retraite n'existe au Québec.

Depuis un certain nombre d'années, le Réseau FADOQ déplore cette réalité et plaide en faveur de la création d'un organisme public indépendant de consultation et d'étude, soit le Conseil des partenaires de la retraite, lequel serait composé d'une assemblée de membres représentatifs des parties prenantes de la retraite au Québec. Ces membres seront issus des syndicats, des regroupements de retraités et d'aînés, des employeurs, des groupes de jeunes, du milieu académique et des groupes sociaux.

Finalement, notre organisation se permet de souligner l'abolition d'un organe consultatif qui visait expressément les personnes âgées du Québec. Il s'agissait du Conseil des aînés, lequel avait principalement pour fonctions de promouvoir les droits, les intérêts et la participation à la vie collective des personnes âgées ainsi que de conseiller le ministre sur toute question qui concerne ces personnes, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

Le Conseil des aînés se composait de membres choisis de façon à refléter la composition de la société québécoise et pour leur intérêt envers les personnes âgées. Ils étaient nommés par le gouvernement, sur recommandation du ministre responsable de l'application de la loi, après consultation des organismes les plus représentatifs parmi ceux qui s'occupaient de la défense des droits ou de la promotion des intérêts des personnes âgées pour l'ensemble du Québec. Malgré une feuille de route impressionnante et un modeste budget, le Conseil des aînés a été aboli en 2010 par le gouvernement du Québec de l'époque.

## L'inclusion sociale

---

Bien qu'il soit interdit de faire de la discrimination envers les personnes âgées, l'inclusion sociale de ces personnes dépend de plusieurs facteurs et varie d'une communauté à l'autre.

À titre d'exemple, l'accès aux services Internet haute vitesse n'est pas uniforme dans l'ensemble des provinces et territoire du Canada. La barrière financière constitue également un frein à l'utilisation des services Internet, que ce soit pour l'abonnement ou encore l'achat du matériel pour naviguer sur le Web.

D'après Statistique Canada, environ 30 pour cent des personnes âgées n'utilisent pas Internet (Davidson et Schimmele, 2019). Parmi celles qui ont accès à Internet, beaucoup ne possèdent pas les compétences numériques nécessaires pour utiliser des outils qui pourraient pourtant avoir une incidence positive sur leur santé mentale et leur bien-être. Ainsi, il importe que les gouvernements au Canada œuvrent afin de rehausser la littératie numérique chez les personnes âgées. Des organismes qui élaborent des programmes en la matière pourraient être soutenus par les gouvernements. À titre d'exemple, le Réseau FADOQ s'affaire à rehausser la littératie numérique chez les aînés par le biais des Ateliers FADOQ.ca.

Notre organisation se permet toutefois de souligner que les petites municipalités doivent se concentrer sur le vieillissement démographique et développer des stratégies globales, notamment « une politique d'aménagement du territoire et de développement régional » (Simard, 2020) ainsi qu'un mode de coordination plus inclusif et structurant à long terme (Marier, 2021).

Que ce soit à l'échelle d'une petite collectivité rurale, d'une zone de banlieue ou d'un quartier urbain, les enjeux d'habitation liés au vieillissement de la population appellent à l'adoption de stratégies globales, inclusives et transversales rompant avec la ségrégation des âges et permettant plutôt une meilleure cohabitation entre ceux-ci.

Certaines municipalités autorisent la construction de résidences privées pour aînés dans des lieux situés loin du cœur de la communauté. Il importe que les villes s'assurent que les personnes habitant ces milieux de vie seront en mesure d'accéder aux commerces et services de proximité ainsi qu'aux espaces culturels et communautaires de la communauté d'accueil. Les municipalités doivent prendre en considération les besoins et les capacités des aînés en matière de mobilité en amont des actions d'aménagement urbain dans les espaces publics (ex. : création de placettes et d'espaces de détente). Il serait pertinent de donner aux personnes âgées une place dans le processus de planification urbaine.

Par ailleurs, il serait intéressant de développer un cadre offrant plus de soutien pour la conversion de maisons résidentielles en maisons intergénérationnelles. Certaines personnes âgées ont de grandes maisons sur plusieurs étages qui ne sont plus occupées au complet, le rez-de-chaussée étant l'unique lieu de vie. Les étages pourraient être convertis en logements pour d'autres générations. Au Québec, il n'existe actuellement aucune mesure financière afin d'encourager ces types d'habitations et la réglementation municipale est très hétérogène.

Au Québec, en vertu de la Loi sur le bâtiment, la Régie du bâtiment du Québec a adopté un code de construction contenant les normes concernant l'accessibilité aux bâtiments ou aux équipements destinés à l'usage du public. Elle veille au respect de leur application dans les nouvelles constructions ou lorsque des travaux de transformation sont effectués. Bien que des efforts devront continuer d'être déployés, le Réseau FADOQ reconnaît que des gestes positifs ont été posés.

En ce qui concerne le maillage intergénérationnel, il demeure pertinent de développer des politiques gouvernementales étoffées en la matière. À titre d'exemple, les personnes âgées qui sont institutionnalisées demeurent souvent à l'écart de la communauté. Au Québec, un virage s'est entamé en la matière afin de favoriser la cohabitation entre des garderies et des milieux d'hébergement pour personnes âgées. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) profitera de la construction de maisons des aînés pour offrir un espace locatif à des centres de la petite enfance (CPE), à la même adresse. Il s'agit d'une bonne mesure, qui ne touche toutefois que les nouveaux bâtiments, mais le



Réseau FADOQ se permet de saluer la mise en œuvre d'un tel concept, lequel est très populaire en Europe du Nord.

Finalement, le Réseau FADOQ se permet d'insister sur la nécessité de déconstruire les stéréotypes et les préjugés envers les personnes âgées. Les représentations des personnes âgées véhiculées dans les médias et divers discours publics contribuent largement aux perceptions âgistes et négatives à l'égard de cette population. De plus, une absence de représentations ou des représentations tronquées de cette population peuvent également avoir un effet néfaste.

Dans un rapport d'Emploi et Développement social Canada, près de la moitié des répondants ont indiqué avoir vécu eux-mêmes l'âgisme et les contextes dans lesquels ils ont déclaré avoir été confrontés à l'âgisme sont multiples : les milieux publics, les milieux de travail et les milieux de soins de santé. En outre, plus des deux tiers des répondants aux questionnaires (69,9 %) croyaient que l'âgisme avait augmenté au Canada depuis la pandémie de COVID-19 (Emploi et Développement social Canada, 2023).

## Le droit à la santé et l'accès aux soins de santé

---

Au Québec, comme partout au Canada, les soins de santé sont encadrés par la *Loi canadienne sur la santé*, la loi fédérale qui régit l'assurance maladie. L'objectif de la loi consiste à protéger, à promouvoir et à rétablir le bien-être physique et mental des résidentes et résidents du Canada, et à leur donner, dans des conditions raisonnables, accès aux services de santé sans que des obstacles financiers ou d'un autre ordre s'y opposent.

La loi a pour objet de veiller à ce que toutes les personnes admissibles du Canada aient, selon des conditions raisonnables, accès aux services assurés qui sont médicalement nécessaires sans avoir à déboursier directement pour ceux-ci.

Néanmoins, ce sont les provinces et les territoires qui ont la responsabilité de livrer les services de santé à la population. En ce qui concerne le Québec, des lacunes sont constatées en matière de soins de santé.

En ce qui concerne les soins à domicile, malgré des investissements notables au cours des dernières années, force est de constater que le Québec connaît un retard en la matière. La province consacre actuellement 1,3 % de son produit intérieur brut aux soins de longue durée à domicile pour aînés, ce qui est bien en deçà de la moyenne de 1,7 % présentée par les autres pays membres de l'OCDE (Ginoux, 2020). Résultat : près de 21 000 personnes sont toujours en attente d'un premier service de soutien à domicile.

Par ailleurs, certains biens essentiels à la santé des personnes aînées ne sont pas couverts par le système de santé au Québec. Par exemple, l'achat de lunettes d'ordonnance ou de verres de contact n'est pas couvert par le régime public. Toutefois, il s'agit d'une dépense qui peut être considérable pour des personnes aînées, à tel point que certaines se résigneront à s'en priver. Il s'agit d'une réalité dommageable puisque la vision est essentielle à la vie quotidienne, favorise le maintien de l'autonomie et évite les chutes qui peuvent avoir de graves conséquences.

Depuis plusieurs années, notre organisation dénonce le fait que le gouvernement du Québec ne couvre l'achat, la réparation et le remplacement que d'une seule prothèse auditive pour les personnes de 65 ans et plus. Cette situation est déplorable, d'autant plus que les médecins oto-rhino-laryngologistes (ORL) et audioprothésistes déconseillent fortement le port d'un seul appareil dans le cas d'une perte auditive bilatérale, ce qui constitue la grande majorité des cas. Rappelons que les prothèses auditives coûtent entre 3 000 \$ et 7 500 \$ au Québec (Frémont, 2020). Près du quart des personnes qui en ont besoin ne s'en achètent pas à cause de leur prix élevé.

En ce qui a trait au programme d'immunisation du Québec, il importe de noter que l'accessibilité à certains vaccins varie en fonction de l'âge. À titre d'exemple, le vaccin contre le zona est couvert, mais seulement pour les personnes âgées de 80 ans et plus et pour les personnes immunodéprimées âgées de 18 ans et plus. En ce qui concerne le vaccin contre l'influenza, la gratuité est maintenue, notamment pour les personnes de 65 ans et plus. Néanmoins, alors que l'utilisation des vaccins à haute dose ou avec un adjuvant est recommandée pour les personnes âgées, l'accès à ce type de vaccin est difficile.

L'état des soins palliatifs au Québec doit également être amélioré. Un groupe de consultation externe avait déposé en 2020 un rapport soulignant quelques constats, notamment l'inégalité quant à l'accès aux soins palliatifs et de fin de vie, le manque de formation des professionnels et professionnelles de la santé ainsi que l'offre insuffisante de soins et de services à domicile (Groupe de travail national pour un accès équitable à des soins palliatifs et de fin de vie de qualité, 2020).

Les données du Bureau d'information et d'études en santé des populations de l'INSPQ indiquent que parmi les personnes susceptibles de bénéficier de soins palliatifs, environ le quart passent au moins 14 jours à l'hôpital dans leur dernier mois de vie et que près de la moitié visitent l'urgence au cours des deux dernières semaines de vie (Bureau d'information et d'études en santé des populations, 2020).

L'Institut canadien d'information sur la santé souligne que l'intégration précoce des soins palliatifs peut se révéler bénéfique pour les patientes et patients ainsi que le système de santé, puisque les patientes et patients ayant reçu des soins palliatifs plus tôt sont moins susceptibles de se rendre aux services d'urgence ou de recevoir des traitements énergiques en fin de vie, ces derniers étant épuisants et coûteux (Institut canadien d'information sur la santé, 2018).

Finalement, soulignons les carences dans l'organisation des soins médicaux en milieu de vie, la déficience des systèmes de suivi et d'assurance qualité, le manque de main-d'œuvre et l'insuffisance d'encadrement du personnel. Actuellement, il manque au Québec l'équivalent de 5 340 infirmières à temps complet et l'équivalent de 3 358 préposés et préposées aux bénéficiaires et auxiliaires aux services de santé et sociaux à temps complet. De plus, on compte 500 à 600 postes de technologues en imagerie médicale vacants.

Plusieurs patients et patientes subissent les contrecoups de ce manque de main-d'œuvre. En 2018, la protectrice du citoyen soulignait dans son rapport annuel que les conditions de vie en CHSLD s'apparentaient à de la maltraitance (Protecteur du citoyen, 2018). Ce rapport relevait notamment que seuls les besoins de base étaient prodigués dans de nombreux CHSLD et que des services tels que les bains hebdomadaires et les soins d'hygiène buccale s'en trouvaient reportés, faute de personnel.

## Bibliographie

---

- Boucher, Geoffroy. (2024). « Rapport de la SCHL sur le marché locatif : la crise du logement risque d'exacerber les inégalités au Québec », Observatoire québécois des inégalités, *en ligne* <https://observatoiredesinegalites.com/marche-locatif-crise-logement/#:~:text=Une%20pression%20accrue%20sur%20les%20locataires&text=Selon%20les%20donn%C3%A9es%20du%20recensement,contre%2010%25%20chez%20les%20propri%C3%A9taires>.
- Bureau d'information en santé des populations. (2020). « Indicateurs de soins palliatifs : mise à jour des résultats pour la population adulte du Québec (2002-2016) », *en ligne* [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2727\\_indicateurs\\_soins\\_palliatifs\\_adultes.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2727_indicateurs_soins_palliatifs_adultes.pdf).
- D'Aragon-Giguère, Thalia. (2021). « Briser l'âgisme, ce fléau socialement toléré », Radio-Canada, *en ligne* <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1761448/agisme-discrimination-prejuges- vieillissement-aines-jeunes>.
- Davidson, Jordan et Christoph Schimmele. (2019). « Évolution de l'utilisation d'Internet chez les aînés canadiens », Statistique Canada, *en ligne* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2019015-fra.htm>.
- Emploi et Développement social Canada. (2023). « Consultations sur les répercussions sociales et économiques de l'âgisme au Canada : Rapport Ce que nous avons entendu », *en ligne* <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/aines/forum/rapports/consultations-agisme-nous-avons-entendu.html>
- Frémont, Claire. (2020). « Les prothèses auditives beaucoup moins chères sur Internet », Radio-Canada, *en ligne* <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1668342/protheses-auditives-moins-cher-internet-achat-ligne>.
- Gagné, G. (2023, 28 mars), Les appuis se multiplient pour regagner le train de passagers en Gaspésie. Le Soleil.
- Gallant, A. et Lupien, P.L. (2022). Vues sur la Gaspésie : différentes vues sur les vieillissements dans un territoire gaspésien en transformation. Communication présentée au panel Vieillissements en mouvement : Territoires en changement? du colloque Vieillir dans des territoires en transformation, Montréal, Université Concordia, 4 novembre 2022.
- Ginoux, Sophie. (2020) « Soins à domicile : 100 millions pour quoi faire? », Le Devoir, *en ligne* <https://www.ledevoir.com/societe/sante/590346/soins-a-domicile-100-millions-pour-quoi-faire>.
- Groupe de travail national pour un accès équitable à des soins palliatifs et de fin de vie de qualité. (2020). « Pour un accès équitable à des soins palliatifs et de fin de vie de qualité — Rapport du groupe de travail national et de la consultation externe (Task force) », *en ligne* <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4195607>.
- Institut canadien d'information sur la santé. (2018). « Accès aux soins palliatifs au Canada », *en ligne* <https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/access-palliative-care-2018-fr-web.pdf>.
- Institut de la statistique du Québec. (2023). « Portrait des personnes aînées au Québec », *en ligne* <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-personnes-aines-quebec.pdf>.
- Lupien, P. L. (2020). Vieillir en « périphérie » québécoise : observer le vieillissement démographique du Québec à partir de la Gaspésie et des Îles. *American Review of Canadian Studies*, 50(3), 357-370.
- Marier, P. (2021). *The Four Lenses of Population Aging: Planning for the Future in Canada's Provinces*, Toronto, University of Toronto Press.

MSSS. (2024). « Données de la liste d'attente pour une place en centre d'hébergement de soins longue durée (CHSLD) », en ligne <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001637/>.

Nguyen, Minh. (2024). « Crise du logement : portrait d'une dure réalité », Centrale des syndicats du Québec, en ligne <https://www.lacsq.org/actualite/crise-du-logement-portrait-dune-dure-realite/>

Protecteur du citoyen. (2018). « Rapport annuel d'activités 2017-2018 », en ligne [https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports\\_annuels/rapport-annuel-2017-2018-pcq.pdf](https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_annuels/rapport-annuel-2017-2018-pcq.pdf).

Réseau FADOQ. (2018). « Le travail après 50 ans », en ligne [https://www.fadoq.ca/wp-content/uploads/2018/07/le-travail-aprs-50-ans\\_2018.pdf](https://www.fadoq.ca/wp-content/uploads/2018/07/le-travail-aprs-50-ans_2018.pdf).

Simard, M. (2020). Le vieillissement de la population en milieu rural québécois. Organisations & Territoires, 29(1), 9-17

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2021). « Enquête sur les résidences pour personnes âgées de 2021 : apprenez-en davantage », en ligne <https://www.cmhc-schl.gc.ca/observateur-du-logement/2021/les-resultats-de-lerpa-de-2021-sont-arrives>.

St-Eloy, Kémy. (2023). « Combien coûte un loyer en résidence pour aînés (RPA) en 2023? », Bonjour résidence, en ligne <https://bonjourresidences.com/blogue/combien-coute-un-loyer-en-residence-pour-aines-rpa-en-2023/>.